

Rapport du jury de l'examen professionnel d'analyste développeur seconde session 2010

58 candidats ont participé à l'épreuve écrite de la seconde session pour l'année 2010. Après correction de leurs copies, le jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste développeur a sélectionné 22 admissibles pour l'épreuve orale. 13 candidats ont été admis après avoir été écoutés et interrogés.

Composition du jury

Le jury était composé de 6 représentants des Directions des ministères économique et financier :

Chouala Abdelkader (DPAEP)
 Delafenêtre Gilles (DGFIP filière gestion publique)
 Herpin Sylvie (DGCCRF)
 Thoveron Eric (DGFIP filière fiscale)
 Moreau Frédéric (INSEE), Président
 Morvan Gérard (INSEE)

Résultats

40% des candidats ont atteint la note requise de 10 pour obtenir l'admissibilité. Sur ceux-ci, 59% ont su montrer des connaissances, un recul, et une gestion de l'épreuve orale, suffisants pour être admis.

Inscrits	Présents	Admissibles	% Admissibles / Présents	Admis	% Admis / Admissibles	% Admis / Présents
67	58	22	40 %	13	59 %	22.4 %

En ce qui concerne la répartition des candidats par direction, comme à l'accoutumée la DGFIP (filiale gestion publique) présente le plus de candidats, puis viennent l'INSEE et la DGFIP (filiale fiscale).

Une nouvelle fois, on peut noter un fort absentéisme à l'écrit de candidats DGFIP de la filière fiscale pourtant inscrits (6 sur 10), et malheureusement en l'échec des présents pour être admissibles (1 seul candidat sur les 6).

Le ministère de l'intérieur présentait 9 candidats. Sur les 8 présents à l'écrit, 3 furent admissibles, et 1 admis à l'issue de l'épreuve orale.

Direction	Inscrits	Présents	Admissibles	% Admissibles Présents	% Admis	% Admis Présents
DGCCRF	1	1	0	0 %	0	0 %
DGDDI	1	1	0	0 %	0	0 %
DGFIP (filiale fiscale)	10	6	1	16.66 %	1	16.66 %
DGFIP (gestion publique)	27	24	10	41.66 %	6	25 %
Enseignement supérieur / recherche	1	0	0	0 %	0	0 %
INSEE	15	15	7	46.66 %	4	26.66 %

Min. Intérieur	9	8	3	37.5 %	1	12.5 %
Service Achats de l'Etat	1	1	0	0 %	0	0 %
Autres services	2	2	1	50 %	1	50 %

Un nombre plus important qu'à l'accoutumée, de candidats n'ayant pas suivi de formation, a réussi l'examen. Cependant le manque d'information sur leur cursus les années précédentes ne nous permettent pas de juger de façon certaine cet aspect.

Préparation	Présents	Admissibles	Admis
IGPDE ¹	22	13	7
ENSAI (INSEE) ¹	6	3	1
Candidats libres ²	30	2	5

Ecrit

Tout comme pour la session précédente, deux séances ont été consacrées à la conception du sujet et aux réponses attendues. Une séance de confrontation et d'harmonisation a eu lieu au milieu de la période de correction des copies.

Les copies ont été réparties par binôme, chaque membre de jury corrigeant les copies séparément, les notes ne furent confrontées qu'une fois la correction terminée.

Enfin, lors de la réunion d'admissibilité, les copies notées entre 9 et 10 ont été relues par les autres membres du jury pour un avis définitif.

Remarques quant aux copies :

Question 1

En ce qui concerne la première question, le jury a noté une nette amélioration des réponses. La majorité des candidats a essayé de présenter une note faisant état des acteurs et fonctions.

Certains se sont malheureusement à nouveau cantonnés à faire une présentation d'interface web avec ses boutons, cases de saisie et menus déroulants...

Question 2

Le panel de réponses à cette question est étonnant. Que dire d'une réponse ne présentant que 3 entités, et ne prenant pas en compte le questionnaire ou la réponse à celui-ci ? A l'inverse, certains candidats présentent un schéma complexe et y incorporent des éléments qui n'y ont pas place (batch, documents papiers, organisation interne de l'INSEE, ...). Tout ceci dénote d'une part d'une absence de réflexion sur le sujet, d'autre part d'une méconnaissance flagrante de ce qu'est un modèle de données.

¹ Ces chiffres présentent le nombre de candidats ayant suivi la préparation de cette année.

² Candidats dont les documents en notre possession ne font état d'aucune préparation (y compris les candidats du Ministère de l'Intérieur).

Question 3

Si dans l'ensemble on retrouve dans toutes les copies une organisation de type site de saisie web, la disparité dans la compréhension d'une telle typologie montre des lacunes et incompréhensions graves chez certains candidats. Par exemple, seule la technologie VPN semble permettre une sécurisation de l'accès au site, et le fait de l'utiliser ou non suivant l'acteur, ainsi que le cheminement (Intranet, Internet) sont parfois très discutables.

Question 4

Les réponses à cette question ont été par trop laconiques. Le jury s'interroge quant aux choix opérés par les candidats et leur gestion du temps alloué à chaque question.

Oral

Une mise à jour de la liste des sujets a été faite lors de la réunion d'admissibilité. Les sujets ont été répartis en 2 sous-ensembles (sujets généraux, sujets plus techniques).

Les candidats à quelques exceptions près ont montré une approche de l'épreuve orale plus adaptée.

De même les candidats de cette session ont, dans l'ensemble, mieux géré leur stress.

Le jury déplore que certains candidats n'ont pas su présenter leur exposé de façon satisfaisante (10 minutes, avec une introduction, un plan annoncé et respecté, ainsi qu'une conclusion), le plus souvent faute de connaissances et de réflexion sur le sujet choisi.

De même les méconnaissances répétées et absence de recul manifeste, accompagnées d'un total manque d'implication dans l'examen sont rédhibitoires (notamment quand les examinateurs ouvrent le champ des interrogations pour avoir une opinion, ou abordent des thèmes d'actualité, sans que le candidat ne cherche à en exprimer une seule, ni parler de ce qui est abordé quasi quotidiennement dans la presse écrite, radio, télévisée, ...).

Notez que le choix de recalier un candidat ne vient pas d'une unique lacune dans un ou l'autre des aspects de l'épreuve, mais d'un ensemble.

Le Président du jury

Frédéric MOREAU